Le journal officiel de la Ville - Janvier 2018

Mensuel
ne paraît pas en
juillet et août

Genappe

Éditeur responsable : Gérard Couronné, Bourgmestre - 3, Espace 2000 - 1470 Genappe

Le Bourgmestre, Gérard Couronné, les Echevins, Hector Tubiermont, Stéphanie Bury, Carine Messens, Christophe Hayet et Rembert Van Damme ; le Président du CPAS, Vincent Girboux ; les Conseillers communaux, Kévin Paulus, Angèle Lefevre, Sarah Hermans, Aline De Groode, Renaud Van Peteghem, Michaël Rouffiange, Axelle Vanderlinck, Raphaël De Plaen, Jérôme Leclercq, Jean François Mitsch, André Dubois, Tiffany Fevery, Tanguy Isaac, Philippe Goubau, Anne Beghin, Benoît Huts, Yvon Simon et la Directrice générale, Marianne Tock
vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.



Nos abeilles sont en danger de mort
en page 4

Il est temps, c'est bientôt le printemps
en page 5

Le budget en long et en large
en page 6

Un après midi dansant, c'est amusant !
en page 10

Le pays des 4 bras c'est à 2 pas d'ici
en page 12



C'est interdit aux parents
en page 11



Conférence sur le bien-être animal
par le Ministre Carlo Di Antonio

Benoît Huts, Chef de groupe, Yvon Simon et Olivier Mainfroid, Conseillers communaux Sandra Donny, Conseillère au CPAS, Yves Druylants, Président du cdH de Genappe, le comité et les candidats, vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Que 2018 soit pour vous et vos proches une année riche de bonheur, de santé et de succès, mais aussi une belle année citoyenne!

Ils vous convient à la conférence qui sera donnée par le Ministre Carlo Di Antonio, sur le thème du bien-être animal, le jeudi 25 janvier à 19h en la salle du Conseil communal- Espace 2000 à Genappe.

La conférence sera suivie de la présentation des vœux du cdH de Genappe et d'une réception conviviale à l'occasion de l'an nouveau.

La question du bien-être animal concerne en réalité chaque être humain, dans sa vie privée, associative ou professionnelle. En tant qu'êtres humains, nous nous interrogeons depuis l'Antiquité sur notre rapport aux animaux. Ces interrogations nous ont menés vers une plus grande compréhension du monde animal, vers des découvertes scientifiques, vers des exigences morales. Et surtout, vers cette bienveillance et cette protection qui est offerte quotidiennement sur le terrain.

Tout projet politique digne de ce nom doit donc également prendre en compte cet objectif de bien-être animal, cette éthique, et parfois même la stimuler dans une perspective d'intérêt général.

Depuis la 6e réforme de l'État, la Région wallonne a reçu la compétence du bien-être animal, matière fédératrice et globale, qui prend place dans le débat public depuis l'échelon local jusqu'à l'échelon international.

En qualité de ministre wallon du Bien-être animal, Carlo Di Antonio est à l'initiative d'actions et décisions importantes en cette matière, notamment:

- La possibilité que les infractions non poursuivies par la justice fassent l'objet d'une sanction par l'administration;
- La mise en place d'un formulaire de plainte en ligne ainsi que le renforcement des équipes d'inspection, dont les effectifs ont doublé;
- L'interdiction de l'élevage pour la production de fourrure;
- La mise en place du Conseil wallon du bien-être animal, dont l'expertise est régulièrement sollicitée pour guider l'action publique;
- Des interdictions de commercialisation d'animaux dans des lieux publics;
- Les campagnes de stérilisation des chats errants
- ou encore , la lutte contre les adoptions impulsives et contre les abandons qu'elles occasionnent, via la limitation des publicités de ventes et de dons.

Au-delà de ces mesures, une attention particulière est par ailleurs accordée à l'efficacité des contrôles et des sanctions. Il faut assurer une parfaite effectivité des normes et garantir la suite la plus adéquate à chaque infraction constatée. Toute maltraitance animale doit bien évidemment être poursuivie et punie adéquatement.

Renseignements
Jeudi 25 janvier à 19h
Conférence: Le Bien-être animal par le Ministre Carlo Di Antonio.
Salle du Conseil communal
Espace 2000 à Genappe.
Benoît Huts 0474/79 76 96

Rejoignez le Syndicat d'Initiative de Genappe!

Le Syndicat d'Initiative de Genappe est une association sans but lucratif (asbl) dont la mission est de promouvoir le développement du tourisme au sein de notre commune. Depuis sa création en 1982, nombreux ont été ceux qui, ont contribué au développement des activités de promotion du tourisme et de la mise en valeur des produits locaux.

La principale mission du Syndicat d'Initiative sont:

- L'organisation et la participation aux activités touristiques et historiques.
- Le développement du tourisme rural.
- L'entretien d'une quinzaine de circuits pédestres (et un cycliste) balisés.
- La mise en valeur des produits locaux.

Nous vous proposons de participer aux nombreuses activités du Syndicat d'Initiative de Genappe en devenant membre de l'asbl.

Afin d'avoir le plaisir de vous accueillir à la prochaine Assemblée Générale, nous invitons à payer la cotisation de 10 euros sur notre compte bancaire: BE04 7320 2506 2831 (en mentionnant: cotisation 2018, nom, prénom et adresse) au plus tard le 31 janvier 2018. Vous pouvez également payer la cotisation en liquide au bureau.

Marche ADEPS dimanche 4 février

Ce «Point Vert» est une invitation aux marcheurs venant de tous les horizons et aux amateurs de la nature, à venir découvrir ou redécouvrir des chemins et sentiers qui font partie de notre commune. Cette année, quatre parcours (de 5, 10, 15 et 20 km). Boissons et petite restauration vous seront proposées au lieu de départ et d'arrivée des parcours, au «38», Rue de Bruxelles (entrée par l'arrière du bâtiment via le Parking de la Plaine communale- entrée par la Rue de Bruxelles ou la Rue Emmanuel Lutte) où le secrétariat d'accueil sera ouvert de 7 à 18 heures.

Renseignements
Syndicat d'Initiative de Genappe, 38 rue de Bruxelles
Ouvert du mardi au samedi de 9 à 13 heures
Tél. 067/77.23.43
E-mail: info@sigenappe.be

Besoin d'un emploi en 2018?

Passez à la Maison de l'Emploi de Genappe, notre partenaire La MIRE BW (Mission Régionale pour l'emploi en Brabant wallon) débutera cette année par une série de formations, au premier semestre:

- aide ouvrier polyvalent,
- aide ménager,
- vendeur/caissier/réassortisseur,
- agent commercial,
- personnel d'entretien & hôtellerie
- commis cuisine de collectivité,
- commis de salle/cuisine.

Il y aura également un Jobday à venir pour des techniciens de surface en milieu hospitalier.
Inscriptions et renseignements par téléphone au 067/63.97.39

Pour un Jobcoaching (accompagnement dans votre recherche d'emploi) au sein de la Maison de l'Emploi de Genappe. Inscriptions et renseignements par téléphone au 067/63.97.39

Conditions d'adhésion: pas de Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou avoir deux ans de chômage durant les 3 dernières années ou bénéficier d'une aide sociale (CPAS) ou être inscrit à l'AVIQ ou être réfugié reconnu ou ressortissant étranger autorisé au séjour ou réintégrer le marché de l'emploi après une longue période d'inactivité.

Envie de plus d'informations? Visitez le site www.mirebw.be.

Un agent du CESEP vous accueillera pour vous informer sur leurs formations à venir et notamment celle «S'excercer aux tests de selection» qui débutera en février.

Et bien sûr, le conseiller du Carrefour Emploi Formation Orientation (CEFO), le conseiller Créajob et une conseillère de Crédal (Accompagnement à la création d'entreprise ou travail indépendant) pourront vous rencontrer au sein de La Maison de l'emploi. Contactez-nous.



Envie de participer à une fanfare clownesque?

Une expérience théâtrale participative et gratuite vous est proposée au cœur du Carnaval de Genappe le 25 mars prochain par La Compagnie de l'Horloge en Pièces.

La Compagnie de l'Horloge en Pièces recherche des personnes motivées pour participer à une fanfare clownesque et Rock and Roll intitulée «La Black Parade» durant le carnaval de Genappe (le dimanche 25 mars 2018), dans une ambiance steampunk gothique.

Peut-être connais-tu un groupe de personnes intéressé par ce type d'expérience conviviale, locale et folklorique? N'hésite pas à t'inscrire ainsi que ton groupe d'amis, ta famille, ton comité de quartier, ta troupe de théâtre amateur, ton mouvement de scoutisme voire même ta classe! Tu pourras ainsi incarner un personnage et suivre Vroum Vroum, la mascotte de la compagnie, dans ses délires.

Nous cherchons des motivés à chanter, ou bien alors à faire de la musique, peut-être même à danser ou encore à faire de la customisation de char,... Le tout dans un esprit Do It Yourself le plus écologique possible: pas de tracteur, pas d'essence, que des choses qui roulent à l'huile de coude et un maximum de choses faites en récup'. Et c'est gratuit!

Répétitions les samedis de 14h à 18h à partir de février 2018. Lieu encore à déterminer (si tu as une idée, n'hésite pas à nous la communiquer). Accessible aux personnes à mobilité réduite. Une séance infos sera organisée le 27 janvier à 14h, mais nous ne connaissons pas encore le lieu exact.

Renseignements
La Cie de l'Horloge en Pièces ASBL
Clos Sainte-Rolande, 1
1476 Houtain-le-Val
Tél. 0494/84.65.61
Mail: info@ciehorlogeenpieces.be
www.ciehorlogeenpieces.be
et aussi sur facebook.

Avec l'Action Damien, les 26, 27 et 28 janvier
sauvons des vies pour de vrai

Nous vivons dans un monde de plus en plus virtuel, nous en oublierions presque que le monde réel existe aussi. Un monde réel parfois très dur, où les droits élémentaires n'existent pas toujours, comme le droit à la santé.

C'est le cas pour les personnes atteintes de la lèpre. Chaque année, on dépiste 220 000 nouvelles personnes souffrant de cette maladie infectieuse. La lèpre est une maladie de la pauvreté et les personnes touchées n'ont pas souvent les moyens de recevoir une aide. Mais un traitement ne peut pas être un rêve.



Cinquante euros suffisent à sauver une vie. Une vraie vie!

C'est pourquoi Action Damien repart en campagne. Vous pourrez acheter ou vendre ses marqueurs (6 euros la pochette de quatre) ou faire un don (déductible fiscalement) sur le compte BE05 0000 0000 7575.

Renseignements
Action Damien, Bd Léopold II, 263, 1081 Bruxelles.
Tél.: 02/422.59.13
www.actiondamien.be.
IBAN: BE05 0000 0000 7575;
BIC: BPOTBEB1



ENFANCE - **Stéphanie Bury**, Echevine

la Ville de Genappe recherche des accueillant(e)s d'enfants

Pour le service des accueillantes conventionnées

Il s'agit d'un métier à plein temps qui consiste à assurer un accueil familial pour des enfants de 0 à 3 ans à votre domicile, un lieu adapté à cette fin. Le nombre d'enfants est déterminé par l'ONE selon les situations individuelles et peut varier de 1 à 4 enfants accueillis, chaque jour.

Les accueillant(e)s veillent à apporter un cadre conforme à la réglementation ONE. Ils travaillent en fonction du rythme et du développement de chaque enfant.

Les accueillant(e)s sont aussi des personnes référentes qui construiront un partenariat avec les parents.

La personne qui veut devenir accueillant d'enfant devra:

- posséder un diplôme en lien avec la petite enfance ou effectuer la formation reconnue par l'ONE,
- être âgé(e) de 18 à 65 ans (homme ou femme),
- disposer d'un lieu adapté permettant un accueil de qualité pour les enfants, de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène, d'espace et d'épanouissement,
- être intéressé(e) par l'éducation des tout-petits et s'engager à développer un projet d'accueil,
- s'assurer que tous les membres de la famille adhèrent pleinement à la décision d'accueillir des enfants à domicile.

Notons aussi que même si vous êtes en pause-carrière, vous pouvez parfaitement exercer l'activité d'accueillant(e): celle-ci est compatible avec le crédit-temps.

La Ville de Genappe propose les avantages suivants:

- une formation initiale et continue,
- le soutien individuel d'une assistante sociale,
- un travail en équipe avec d'autres collègues,
- des dépannages en cas d'absence pour maladie (c'est-à-dire qu'une solution d'accueil des enfants chez une autre accueillante sera proposée par le service pendant votre période d'incapacité de travail),
- un paiement mensuel garanti, quelle que soit la situation des parents,
- une assurance responsabilité civile, une assurance accident de travail et une assurance accident individuelle pour chaque enfant,
- une prime d'installation remboursant les frais de mise en conformité du lieu d'accueil.
- Le remboursement de votre abonnement téléphonique à une ligne fixe
- Une indemnité en cas de journée de formation
- Le matériel de puériculture
- Du matériel didactique
- Une pharmacie de base
- L'entretien des extincteurs

Renseignements
M^me^ De Leener, responsable du Service au 067/88.42.82
Modalités: Envoyer votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation au Collège communal, Hôtel de ville, Espace 2000, 3 à 1470 Genappe.



Le mot du Bourgmestre



Avec l'année nouvelle viennent souvent les bonnes résolutions. Elles peuvent viser nos familles, notre santé, notre environnement professionnel, notre cadre de vie...

Et pourquoi pas le tout à la fois? C'est le défi que notre service environnement vous lance pour 2018. Comment? En visant l'objectif «zéro déchet», ou presque! Cet engagement qui peut sembler irréaliste ne l'est, en fait, pas tant que ça et impactera, sans aucun doute, de façon positive votre portefeuille via une consommation plus raisonnée, votre santé via une alimentation plus saine et notre environnement via la réduction du nombre de déchets produits et l'utilisation des matières premières dont certaines tendent à s'épuiser.

Pour vous aider à atteindre cet objectif, 20 familles seront accompagnées durant 9 mois au cours desquels une série d'ateliers, de conférences et de trucs et astuces seront proposés. Ce n'est pas un engagement facile, mais quelle fierté d'y travailler!

C'est ce que nous appellerons le «défi famille» tout au long de cette année. Vous pourrez suivre son évolution et bénéficier des trucs et astuces au travers des articles qui paraîtront mensuellement dans le Journal de Genappe ou via notre page Facebook.

Au-delà des familles, les écoles seront aussi impliquées.

Cette campagne débutera fin février avec la conférence-témoignage d'une famille belge qui s'est lancée dans le défi: la famille Zérocarabistouille. Toutes les informations relatives à la campagne «Zéro déchet» seront disponibles dans le prochain journal.

2018 sera également une année marquante pour l'accueil de la petite enfance: la nouvelle crèche les Mini-pousses, située Rue Point du Jour à Bousval, ouvrira ses portes à la mi-février. Nous y accueillerons les enfants qui fréquentent actuellement la MCAE Les Flibustiers à Bousval et de nombreux enfants viendront les rejoindre, pour atteindre le total de 42 enfants accueillis dans cette nouvelle crèche.

Du côté de nos projets pour 2018, je profite de ces lignes pour en pointer quelques-uns: la traversée de Bousval, l'étude pour l'aménagement de la Place de Bousval dans le cadre du PCDR, l'étude pour de nouveaux vestiaires au FC Genappe, la pose de caméras dans le centre-ville, les travaux d'aménagement de l'ancienne poste à Houtain-le-Val, l'acquisition d'un premier véhicule utilitaire électrique pour le service des Travaux, l'installation d'un terrain multisport à Genappe et d'une plaine de jeux à Baisy-Thy et à Glabais, ainsi que les habituels travaux d'entretien des voiries, trottoirs, voiries agricoles, chemins et sentiers, ...

Comme vous le voyez, l'année 2018 sera riche en projets de toutes sortes. Je vous la souhaite aussi pleine de bonheurs, de petites et grandes joies, pour vous et vos proches. Excellente année 2018 à tous!

Je profite de l'occasion pour remercier les conseillers communaux et le CPAS pour leur investissement au profit de notre ville et je félicite pour le travail accompli, les deux cent dix personnes qui font partie du personnel communal, toutes disciplines confondues.

Gérard Couronné
Le Bourgmestre.

Depuis quelques semaines et encore récemment, nous déplorons des tags et graffitis à plusieurs endroits de l'entité, mais surtout dans le centre-ville. Notre service des Travaux a déjà nettoyé plusieurs graffitis, mais quelqu'un s'amuse manifestement à recommencer régulièrement.

Que les individus qui se rendent coupables de ces agissements sachent que nous exerçons une surveillance accrue et que si les coupables sont identifiés, nous déposerons plainte et ils seront amenés à supporter les frais des amendes administratives et les frais de remise en état.



RADOUX OPTIQUE
Rue de Ways, 3
1470 Genappe
Tél. 067/77.29.33

Contrôle de la vue
Lentilles de contact
Appareils auditifs

Travail
sérieux et soigné

Art-Toit SA
Jonathan Vanderlinck

Toitures - Charpentes - Zinguerie - Tubages

Art-Toit SA
Rue Félicien Tubiermont 8/3
B-1472 Vieux-Genappe
www.art-toit.be

Mobile 0475 41 18 27
Tél 067 78 06 33
Fax 067 79 05 53
E-mail info@art-toit.be

ENVIRONNEMENT - **Christophe Hayet**, Echevin

Collecte des déchets

Calendrier 2018 et rappel des modalités de collecte
Collectes d'ordures ménagères (sacs blancs)
Pas de changement dans les jours de collecte :
Mercredi : Baisy-Thy – Bousval
Jeudi : Houtain-le-Val – Loupoigne – Vieux-Genappe – Chaussée de Bruxelles à Glabais
Vendredi : Genappe – Glabais – Ways

En cas de jours fériés, la collecte sera reportée au lendemain.
Pour tout problème lié à ces collectes, nous vous invitons à prendre contact avec l'IBW au n° gratuit 0800/49.057 ou par mail à l'adresse suivante valmat@ibw.be.

Collectes sélectives :

	Jan.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
PMC	5-19	2-16	2-16-30	13-27	11-25	8-22
Papier/ cartons	12	9	9	6	4	1-29

	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
PMC	6-20	3-17-31	14-28	12-26	9-23	7-21
Papier/ carton	27	24	21	19	16	14

Modalités de collecte :

- Les collectes commencent dès 6h du matin. Prière de sortir vos déchets la veille à partir de 18 h.
- Placez-les à un endroit bien visible pour les collecteurs.
- S'ils n'ont pas été collectés, contactez l'IBW au plus tard le lendemain.
- Tout appel parvenant après ce jour ne sera plus nécessairement pris en compte.
- En cas de travaux, placez vos déchets à un endroit accessible.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

Conférences et débats autour de nos abeilles et leur nectar



Dans le cadre du Pays des 4 bras, les communes de Villers-la-Ville, les Bons Villers et Genappe ont le plaisir de s'associer au cercle apicole APIVAL asbl pour vous proposer deux conférences sur nos abeilles. Ces conférences s'adressent en premier lieu aux apiculteurs, aux agriculteurs mais aussi à toutes personnes préoccupées par son cadre de vie.

Aujourd'hui nos abeilles, demain nos enfants ?

C'est une question qu'il faut peut-être se poser. Nous devons hélas constater que d'année en année nous avons de plus en plus de difficultés à maintenir nos colonies d'abeilles en vie et qu'il en est de même pour tous les autres insectes. Les causes sont sans doute multiples : varroa, pesticides, changement climatique. Mais si les insectes ont de plus en plus de mal à survivre, n'en est-il pas de même pour nous ? Nous en débattrons lors de cette soirée.

Après quelques petits films d'introduction, Noa Simon, vétérinaire au CARI, nous fera état des recherches sur les causes des pertes de colonies d'abeilles et des insectes en général. Elle essayera également de répondre à toutes vos questions concernant tout ce qui touche l'état sanitaire de votre rucher.

Le docteur Pauluis, médecin généraliste et spécialiste en sciences et gestion de l'environnement, nous expliquera les problèmes actuels et tous ceux que nous risquons de rencontrer dans le futur si nous ne changeons pas nos habitudes et pratiques agricoles.

Renseignements
Mercredi 24 janvier à 19h30
Maison communale des Bons Villers située Place de Frasnes, 1 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies

Le miel sous toutes les couleurs

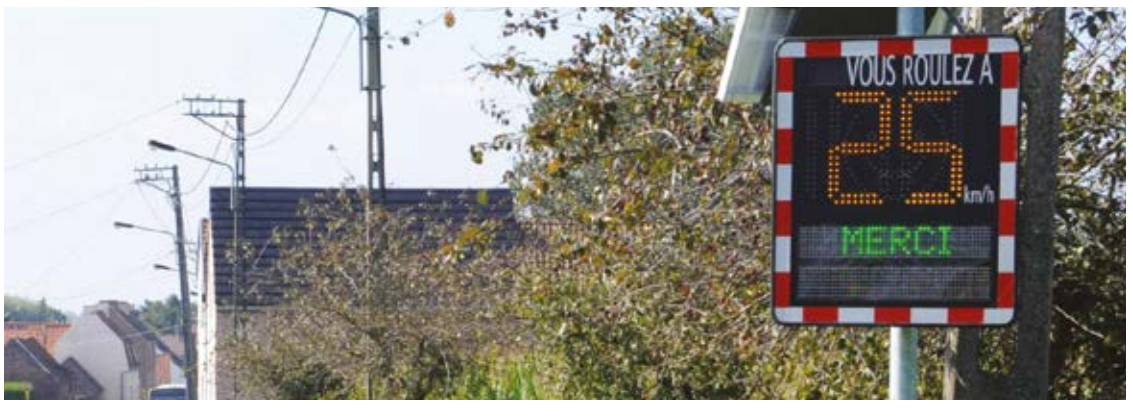
Après un petit film publicitaire chinois montrant comment le miel est fabriqué, Etienne Bruneau nous parlera de ce produit de la ruche. Il aura à cœur de nous décrire tous les composants que l'on retrouve dans un miel. Pourquoi certains miels ont une cristallisation plus forte, pourquoi certains sont-ils liquides ? Il nous dira également les défauts que certains miels présentent et comment y remédier. Il sera là également pour répondre à toutes vos questions.

La soirée se terminera par une dégustation de différents miels. Elle s'adresse à tous ceux qui désirent en savoir plus sur ce délicieux nectar.

Renseignements
Jeudi 8 février à 19h30
Maison communale de Villers-la-Ville située rue de Marbais, 37 à 1495 Villers la Ville

Raymond Walmacq 0495/79.13.88
APIVAL asbl, membre de l'Union Royale des Ruchers Wallons, sections de Genappe.

SÉCURITÉ - **Gérard Couronné**, Bourgmestre



Nouvelles mesures de circulation

9 nouveaux radars préventifs aux abords des écoles

Dans le courant du premier trimestre 2018, plusieurs écoles de l'entité seront équipées de radars préventifs à leurs abords. Il s'agit des écoles communales d'Houtain-le-Val, de Loupoigne, de Baisy-Thy et de Ways ainsi que de l'école Saint-Jean à Genappe.

L'objectif : rappeler, puisque cela est encore nécessaire, que la limitation de vitesse est de 30km/h à l'approche des établissements scolaires et, par là-même, sécuriser la circulation des piétons jeunes et moins jeunes.

Cette mesure vient donc compléter la présence des agents de quartiers.

Le montant des acquisitions s'élève à 22.000€ subsidiés à 80% par la Province du Brabant wallon.

A Bousval

Instauration d'une limitation zonale de tonnage et de vitesse dans le Domaine de la Motte et environs. En aout dernier, le Conseil communal adoptait un règlement complémentaire de circulation visant à limiter la vitesse à 50km/h dans ladite zone et à y interdire le charroi de plus de 5tonnes excepté circulation locale.

Les rues concernées par la mesure sont donc la rue du Point du Jour, la rue Monceau du Berger, la rue des Chardons, l'Allée du Tranoy, la rue du Scalge, la rue Pierre d'Aye, la rue Bruyère Delvigne, le chemin de Couture, le chemin de la Terre Franche, l'avenue des Daguets, l'avenue des Faisandeaux, l'avenue de la Meute, les drèves Emmanuelle, Nantaise, Alain, Micheline, Marie-Henriette, du Château de la Motte, le Vieux-Chemin de Céroux, l'avenue du Galet ,les drèves des Châtaigniers, Dom Placide, Dame Berthe, de Limauges, les chemins de Wavre et des Meuniers, la rue du fond des Bois, la rue Bois des Conins, la drève des Etangs, la rue de Ferrière, la rue du Pont Spilet, l'avenue de la Motte, l'avenue des Cerisiers, l'avenue des Taillis, l'avenue du Bosquet, la rue Fontaine des Gattes, la rue du Sablon, la drève Angevine, la drève des Hêtres, le chemin de la longue Haie, la rue Champs Saint Nicolas, la rue Ferme Bordeau, la rue du Wanroux et le Chemin du Champs Mahau.

La mesure sera matérialisée par la pose de la signalisation ad hoc.

A Vieux-Genappe

En août dernier, le Conseil communal adoptait un règlement complémentaire de circulation visant à rendre obligatoire le stationnement sur l'accotement entre les n°98 et 112 de la rue de Bruxelles à Vieux-Genappe. La situation relative au stationnement pouvant être équivoque dans cette partie de la rue, elle est dorénavant éclaircie. La mesure sera matérialisée par la pose de la signalisation ad hoc.

A Baisy-Thy

En août dernier, le Conseil communal adoptait un règlement complémentaire de circulation visant à instaurer une limitation de vitesse dans le bas de la rue Bois d'Hez à l'approche du carrefour avec la rue de Chevelipont (ruines de Villers la Ville) afin de pouvoir y réaliser un passage pour piétons. L'objectif : permettre la traversée sécurisée des piétons entre le parking et la brasserie du Chalet de la Foret. En effet, jusqu'à ce jour, la traversée piétonne n'était pas sécurisée dans ce carrefour où le trafic est relativement important et la visibilité faible.

La mesure sera matérialisée par la pose de la signalisation ad hoc.

Les cours d'eau de Genappe sont signalés !

Le réseau hydrographique est dense sur le territoire de notre commune. Il constitue d'ailleurs l'une des richesses de son patrimoine naturel. A l'initiative du contrat de rivière et en collaboration avec celui-ci, la signalisation des cours d'eau a été réalisée dernièrement.

Vous pourrez distinguer facilement la Cala, la Dyle, la Falise, le Fonteny, le Ry de Pombroux, le Ruisseau Fontaine del Grimande, le Ry d'Hez, Ry d'Hondeuse ou encore le Ry du Marais des chiens.

L'objectif de cette démarche : mettre en valeur le patrimoine naturel local parfois mal ou méconnu tant des habitants de l'entité que des visiteurs.





ENVIRONNEMENT - **Christophe Hayet**, Echevin

Genappe et l'énergie éolienne



L'implantation d'un parc éolien doit faire l'objet d'un permis unique (qui vise la construction et l'exploitation des éoliennes). Ce permis est délivré par les fonctionnaires technique et délégué de la Région wallonne, après avis du Collège communal et après enquête publique.

Pour déposer cette demande de permis unique, les promoteurs doivent d'abord réaliser une étude d'incidences sur l'environnement qu'ils doivent présenter à la population. Cette étude et les observations de la population font partie de la demande de permis unique.

En 2017, nous avons reçu 2 projets de construction de 6 éoliennes à Genappe. Le premier était déposé par Windvision. Il concernait 6 éoliennes entre Genappe et Nivelles, à hauteur de la route de Lillois. Il vient de faire l'objet d'un refus par les fonctionnaires technique et délégué de la Région Wallonne, après avis défavorable du Collège communal de Genappe.

Le collège a motivé son avis défavorable par le fait qu'il envisage une étude globale sur le potentiel éolien sur l'ensemble du territoire de la commune (voir plus loin) et qu'il souhaite voir cette étude aboutir avant de marquer un avis favorable sur quelque projet que ce soit. Les fonctionnaires technique et délégué de la Région Wallonne ont jugé ce motif pertinent et ont suivi le collège vers un refus.

Le deuxième projet est celui de la Scrl New Wind. Il porte sur 6 éoliennes situées de part et d'autre de la N25, entre l'échangeur de la N5 et celui de la route de Lillois. Il en est au stade de la réunion préalable d'information sur les incidences sur l'environnement. Il a fait l'objet d'une réunion préalable d'information, mais le promoteur doit recommencer la procédure suite à un défaut de publication. Une nouvelle réunion préalable d'information est donc programmée et un nouveau délai de 15 jours s'ouvrira à tous les citoyens pour envoyer leurs observations avant l'étude des incidences sur l'environnement. Nous vous rappelons que ces observations doivent parvenir au collège communal. La demande de permis sera vraisemblablement déposée en 2018.

En 2017, le collège a décidé de mener une étude sur le potentiel éolien de manière à déterminer quels sont les meilleurs endroits pour implanter des éoliennes et quelles caractéristiques techniques devrait avoir, le cas échéant, un projet d'éoliennes à Genappe, pour être rentable tout en protégeant notre cadre de vie. Cette étude se fera en 2018. Le souhait du Collège est de ne pas délivrer un avis favorable sur un projet d'implantation d'éoliennes avant d'avoir connaissance du résultat de cette étude sur le potentiel éolien, qui sera soumise à enquête publique.

En 2017 encore, le conseil communal a approuvé un Plan Energie Climat qui vise une réduction des gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030. L'étude sur le potentiel éolien est une des mesures de ce plan qui contient un vaste volet participatif. Vous aurez l'occasion de découvrir le plan Energie climat et le projet d'étude sur le potentiel éolien dans notre prochain numéro.

Le PCDR de Genappe approuvé par le Gouvernement wallon

Le programme participatif réalisé pour et par des citoyens de Genappe Après plus de trois ans de travaux soutenus, le Collège communal et la Commission locale de développement rural (CLDR) sont heureux de vous annoncer que le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon en décembre dernier.

A travers cette opération de développement rural, la commune s'est engagée à se doter d'une stratégie de développement à long terme et à dresser une liste de projets visant à améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants.

La particularité de cette opération est qu'elle est participative. Elle s'est, notamment basée sur des consultations de la population (à travers des réunions villageoises et des groupes de travail) et sur le travail de la CLDR qui réunit des citoyens et des conseillers communaux.

La liste de projets approuvée par le Conseil communal est le fruit d'une véritable réflexion citoyenne qui est passée par l'identification des défis que la commune doit relever, les objectifs qu'elle entend poursuivre et les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces derniers. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés: la vie sociale et associative, la vie économique, l'environnement, l'aménagement du territoire, l'agriculture, la sécurité, la mobilité... Cette démarche a abouti, en janvier 2017, à la rédaction d'un Programme communal de développement rural, document stratégique pour les 10 ans à venir, et à sa mise en œuvre effective avec l'aide de financements régionaux et communaux.

La dimension Agenda 21 local, couplée au PCDR, apporte la dimension de développement durable à la réflexion stratégique. Cela passe notamment par une implication accrue de l'administration communale dans la réflexion et dans le suivi de la mise en œuvre des projets, par l'évaluation de l'impact environnemental des projets identifiés ou encore par la maîtrise de l'empreinte écologique de ces derniers.

50 actions sont inscrites dans ce programme. La mise en œuvre de ces actions est échelonnée dans le temps en trois lots. Le lot 1 pour les actions qui seront mises en œuvre dans les 3 ans, le lot 2 pour les actions qui devront être mises en œuvre dans les 6 ans et le lot 3 pour les actions qui devront être mises en œuvre dans les 9 ans.

L'approbation du PCDR n'est, en fait, que la première étape du processus. Le concret reste donc à venir via la mise en œuvre des fiches projets.

Le travail de la CDLR, du Collège et de l'administration communale va, dès aujourd'hui, être de collaborer pour mettre en œuvre ces 50 actions.

Parmi les projets du lot 1:
- l'aménagement de la place de Bousval
- la mise en place d'une plateforme du volontariat
- développer et promouvoir des circuits sportifs ouverts à tous
- l'aménagement du Parc de la Dyle
- la valorisation et la promotion des produits locaux
- développer et mettre en œuvre un concept intégré de tourisme vert
- la mise en place d'actions de sensibilisation de la population à la richesse et la valeur de l'environnement
- la mise en place d'un centre de l'habitat
- ...

Parmi les projets du lot 2:
- le renforcement du maillage de mobilité douce
- le soutien aux actions de transfert et de partage des savoir-faire et des compétences au sein de la population
- action de valorisation des paysages de Genappe
- promouvoir les énergies renouvelables et sensibiliser à une utilisation plus réfléchie des énergies
- création d'un espace public convivial à Houtain le Val
- ...

Parmi les projets du lot 3:
- création d'un espace de co-working et d'un agrolab
- actions de sensibilisation à l'alimentation saine et variée notamment dans les écoles
- création d'un centre multi-fonctionnel orienté «Nature»
- ...

Le premier projet que nous avons déposé à la Région wallonne et qui a été approuvé par le Gouvernement wallon est l'aménagement de la Place de Bousval.

Dans les semaines et mois à venir, nous travaillerons donc à affiner cette fiche projet avec les services de la Région wallonne, le Collège communal et la CLDR. Un bureau d'étude sera désigné en 2018 en vue de concevoir un projet définitif auquel nous tenterons évidemment d'associer tant que faire se peut les habitants de Bousval.

L'ensemble du PCDR et des fiches projets sont consultables sur le site internet de la ville www.genappe.be. Sur la page d'accueil, cliquez sur l'icône représentant le PCDR de Genappe (la terre). Vous serez directement orienté vers les informations relatives au projet.

Un grand nettoyage de printemps s'impose à nouveau en 2018

La quatrième édition du Grand Nettoyage de Printemps aura lieu les 23, 24 et 25 mars 2018 partout en Wallonie. Cette année encore, la Commune de Genappe s'est inscrite. Par ce biais, elle s'engage à soutenir toutes les équipes citoyennes qui s'inscriront à partir du 15 janvier 2018 à ce grand nettoyage.

Les résultats de cette campagne Be Wapp lancée en 2015 sont encourageants. Chaque année, le nombre de participants s'est amplifié en Wallonie: ils étaient plus de 10.000 en 2015, 40.000 en 2016 et 73.000 en 2017. Membres d'un club de sport, familles, écoles, mouvements de jeunesse, collègues, voisins... Tout le monde peut participer! Une équipe est constituée à partir de 2 personnes.



Lors de l'inscription, chaque chef d'équipe indiquera le nombre de participants et le/les endroit(s) qu'ils projettent de nettoyer ainsi que la plage horaire durant laquelle leur action sera menée.

Comme l'an dernier, tous les participants recevront un kit de nettoyage composé d'un guide pratique, d'une paire de gants réutilisables, d'une vareuse fluorescente, de sacs pmc et «tout-venant» labellisés «BE WAPP». La livraison des kits se fera directement au domicile des chefs d'équipe ou dans un point de dépôt. La commune se chargera de reprendre les sacs remplis.

Intéressés? Bloquez la date dans vos agendas. Et rendez-vous sur le site pour votre inscription. www.walloniepluspropre.be,

Ensemble, en route vers une commune et une Wallonie plus propre.

Gilson André SA

Toutes assurances – Toutes compagnies

Placements

Votre Courtier
Votre meilleure Assurance

Rue de Ways, 51 - 1470 Genappe
Tél.: **067/79.46.46**
E-mail: assurances.gilson@portima.be
www.assurancesgilson.be
N° Ent.: 0426294313

STOCK AMERICAIN

Van Ryckel Harry - **Baisy-Thy**

À VOTRE SERVICE DEPUIS 50 ANS

108, rue Dernier Patard
1470 Baisy-Thy - 067/56.18.34
Facebook: Stock Américain Harry
Web: www.stockamericain-harry.com
Email: stock.americain.harry@gmail.com

FINANCES - **Gérard Couronné**, Bourgmestre en charge des Finances

Budget 2018 en boni avec une fiscalité inchangée

Le budget communal pour l'année 2018 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 19 décembre 2017.

Il détermine les moyens dont dispose la commune pour remplir ses missions légales, rendre de multiples services à la population et rencontrer les intentions inscrites dans la déclaration de politique générale de la majorité.

Vous découvrirez en parcourant ces quelques lignes que nos missions sont non seulement très nombreuses, mais aussi très variées.

Le Budget d'une commune est composé de deux grandes parties distinctes, le budget ordinaire d'une part et le budget extraordinaire de l'autre.

Le budget ordinaire qui est en fait le budget de fonctionnement de la Commune présente un résultat positif de 212.971,53€ à l'exercice propre prévoyant des recettes pour 17.508.222,10€ et des dépenses de 17.295.250,57€. Quant au résultat global, tous exercices confondus, il dégage un boni de 4.486.607,58€ avec une fiscalité inchangée pour 2018. Notre Commune se situe dans le peloton des trente premières communes les moins taxées de Wallonie.

Ce résultat nous permet, chaque année, de financer une partie de nos investissements sans avoir recours à l'emprunt. La ventilation des dépenses du service ordinaire se décompose de la manière suivante voir tableau 1

Budget 2018		
Ventilation des dépenses du Service ordinaire 2018	Total%	Total€
Frais de personnel:	38,43%	6 646 028€
Frais de fonctionnement:	22,46%	3 885 251€
Transfert: notamment vers le CPAS et la Zone de Police	23,56%	4 075 298€
Remboursement de la dette:	15,55%	2 688 674€
	1	17 295 251€

Les dépenses de transferts recouvrent principalement les dotations à la Zone de Police (1.425.747€),

A la zone de secours (547.433,61€), au CPAS (1.435.690€) et aux Fabriques d'églises

Il est intéressant d'examiner les dépenses nettes par fonction à charge de la Ville, déduction faites des recettes provenant des pouvoirs subsidiants ou autres.

Dépenses nettes	
Administration générale	2 420 449,68€
Zone de secours - Pompiers - Ambulances	547 433,61€
Zone de Police	1 425 747,12€
Voiries - Travaux divers	3 704 202,93€
Enseignement	970 378,42€
Bibliothèque	124 829,14€
Assistance sociale - CPAS	1 435 690,00€
Petite Enfance	774 995,60€
Déchets (Collecte - Traitement -parc à containers)	1 088 105,34€
Eaux usées	349 897,49€
Logement - urbanisme - Rénovation urbaine	610 496,85€

La deuxième partie du budget, soit le budget extraordinaire représente les investissements que nous comptons mettre à l'étude ou réaliser en 2018.

Ces investissements dont vous trouverez la liste ci-après s'élèvent à 4.840.731,00€ et seront financés de la façon suivante:

Financement des investissements	
Prélèvement sur le boni ordinaire	577.771,00€
Emprunts	1.746.293,75€
Subsides	544.000,00€
Prélèvement fonds de réserve extraordinaire	1.704.960,00€
Fonds régional Investissement Communaux	267.706,25€



Cérémonie des Nouveaux-Nés
16 décembre 2017

— COURS —
COUNTRY DANCE

Professeur de danses country depuis plus de 7 ans, Yvette Demoulin vous fera découvrir avec entrain cette merveilleuse discipline inspirée du pays des Cow-boys.

Renseignements
yvette.demoulin@yahoo.fr
0471/11.06.52



Toitures VAN BELLE Pascal
0475/730.652
toituresvanbelle@gmail.com
www.toituresvanbelle.be
1470 GENAPPE

Toitures-pignons
Charpentes
Zingueries
Plates-formes Epson, Derbigum, Zinc
Isolations
Maçonneries
Menuiseries int. & ext.
Aménagements de greniers

Pour l'information au jour le jour
www.genappe.be

Liste des investissements planifiés cette année

Administration générale	Crédit prévu
Maintenance bâtiments Administration Générale	5 000€
Climatisation Hôtel de Ville	12 500€
Réparation barrières Espace 2000	2 000€
Installation 5 transmetteurs alarme incendie	5 000€
Rénovation sanitaires Espace 2000	2 500€
Matériel informatique pour mandataires	3 000€
Renouvellement GSM pour mandataires	3 000€
Mobilier de bureau pour L'Administration générale	1 500€
Photocopieurs pour Administrations générale	15 000€
Remplacement matériel informatique + réserve	10 250€
Téléservice Site Internet	4 500€
Renouvellement GSM et téléphonie Administration	10 500€
Total	**74 750,00€**

Patrimoine	
Maintance des bâtiments du patrimoine et conciergerie	15 000€
Achat de nouveaux extincteurs et/ou remplacement	1 000€
Certification et mise en conformité de bâtiments	40 000€
Maintenance toitures sur divers bâtiments	15 000€
Remplacement chaudière murale bâtiments mis en location	7 500€
Renovation sanitaires CESEP	2 500€
Désamiantage des bâtiments	20 000€
Peinture Local Couture	2 500€
Signalisation et matériel sécurité pour bâtiments	1 000€
Acquisition œuvres d'art	3 000€
Tentures Local Couture	1 000€
Remplacement électroménagers bâtiments mis en location	2 500€
Total	**111 000€**

Bouches d'incendies	**20 000€**

Travaux – voiries – Signalisation – Eclairage public	
Réalisation d'ouvrages d'art	25 000€
Emprises	10 000€
Maintenance Bâtiments service travaux et sucrerie	10 000€
Maintenance sur voirie	10 000€
Sensibilisation propreté publique	5 000€
Travaux de lutte contre les inondations	120 000€
Plan investissement	500 000€
Entretien des voiries	300 000€
Essais pour réfection voiries	20 000€
Réfection ouvrages d'art	100 000€
Réalisation trottoirs	200 000€
Réhabilitation des chemins et sentiers	20 000€
Voie verte	61 000€
Elagage le long des voiries	10 000€
Travaux dessouchage	5 000€
Travaux abattage	10 000€
Entretien des plantations bordure Ravel	10 000€
Tonte par les tiers	25 000€
Marquage routier	30 000€
Placement de caméras dans le Centre Ville	100 000€
Etude ponctuelle de points noirs	5 000€
Consultance de voiries	12 000€
Marché de coordination	8 000€
Etude sur le potentiel éolien	50 000€
Remplacement matériel informatique + réserve	5 000€
Licence Fix-o-Cad	800€
Matériel de tri pour gestion des déchets	2 500€
Remplacement GSM	300€
Achat de véhicules et camionnettes	95 000€
Achat véhicules spéciaux et/ou électriques	44 000€
Lance incendie, pompes vide-cave, broyeurs portables, GPS	21 870€
Equipement pour ouvriers	25 000€
Matériel de mesure (énergie) + outils pour citoyen	4 500€
Charriot à chenilles	15 000€
Mise en conformité des machines	5 000€
Maintenance parc automobile	28 000€
Petit outillage pour ouvriers	5 000€
Remplacement abris voyageurs	9 200€
Signalisation routière	50 000€
Mise en œuvre étude de stationnement et PCM	15 000€
Achat de panneaux de signalisation	20 000€
Balisage cheminements doux	5 000€
Curage et réfection berges étang de la Dyle	95 000€
Plantes vivaces	15 000€
Travaux sur le réseau éclairage	60 000€
Total des investissements	**2 167 170€**

Agriculture	
Travaux de réfection des voiries agricoles	40 000€

Enseignement	
Interventions de maintenance	15 000€
Réfection et isolation toiture Ecole maternelle Bousval	80 000€
Création classe Espace 2000	30 000€
Relamping Ecole de Ways	7 500€
Intervention sur compteur des impétrants	7 500€
Boilers thermodynamiques + Economiseurs d'eau Ecoles	5 000€
Range vélos pour les Ecoles	5 000€
Renovation Ancienne Adm. Communale en Ecoles	150 000€
Remplacement vinyle Ecole Vieux-Genappe	25 000€
Réfection aire de jeux Ecole Baisy-Thy	40 000€
Repérages des lignes téléphoniques	2 200€
Clôture dans la cour de l'Ecole de Ways	2 500€
Mobiliers pour diverses implantations	9 120€
Armoires pour accueillantes	5 000€
Photocopieurs pour diverses implantations	12 000€
Matériel informatique (PC, Borne, Tableau interactif)	7 500€
Frigo	400€
Petit matériel divers	660€
Stores pour diverses implantations	2 600€
Jeux intérieurs et extérieurs pour les Ecoles	8 680€
Total des investissements	**415 660€**

Enseignement artistique	
Petites interventions de maintenance	2 000€

Sport et jeunesse	
Inteventions de maintenance	2 500€
Démolition et reconstruction local scout Houtain	75 000€
Rénovation locaux AMO TEMPO	3 500€
Renovation Rue de Bruxelles 38	80 000€
Réalisation d'une aire de jeux à Baisy-Thy	40 000€
Modules fitness pour aires de jeux	5 000€
Remplacements jeux pour aires de jeux	12 000€
Interventions de maintenance Salle polyvalente	6 500€
Chaudière Salle polyvalente	35 000€
Podiums pour festivités	10 000€
Matériel divers pour festivités	7 000€
Illuminations de Noël	10 000€
Réparation matériel festivités	3 000€
Interventions de maintenance Salle de sports	10 000€
Réfection terrains de football	20 000€
Travaux conformité piscine communale	5 000€
Problème chauffage Salle Gossiaux	15 000€
Travaux rénovation Salle omnisports	19 000€
Aménagement de la Place de Bousval	250 000€
Honoraires pour aménagement Place de Bousval	40 000€
Petits matériels et équipements sportifs	5 000€
Total des investissements	**653 500€**

Bibliothèque	
Petites interventions de maintenance	2 000€
Mobilier pour Bibliothèque	5 000€
Matériel informatique + réserve	2 000€
Plateau à roulettes	250€
Total des investissements	9 250€

Culte	
Subside extraordinaire octroyé à la Fabrique d'église de Genappe	1 550€
Subside extraordinaire pour Fabrique Eglise Houtain-le-Val	15 300€
Petites interventions de maintenances pour les Eglises et Cures	15 000€
Réparation Eclairage public Eglise	6 500€
Réfection toiture Batiment culte de Bousval	70 000€
Cuve enterrée à la cure de Bousval	3 800€
Total des investissements	**112 150€**

Sécurité et assistance sociale	
Petites interventions de maintenance	5 000€
Peinture pour rue de Bruxelles 69	9 000€
Rempl. Électroménagers Appartement rue de Bruxelles 69	5 000€
Total des investissements	**19 000€**

Crèches – Petites enfance	
Interventions de maintenance sur bâtiments	5 000€
Travaux aménagement MCAE LesPetits Bateaux	15 150€
Convecteur électrique Les Petits Bateaux	100€
Aménagement sections MCAE Les Mini Pousses	3 000€
Extension réseau électricité pour Crèche	250 000€
Gros matériels	10 000€
Mobilier pour crèches	5 550€
Matériel informatique	2 250€
Remplacement électroménagers et gros matériels	5 100€
Vêtements de travail	4 000€
Petits mobiliers crèches (Stores, barrières....)	5 975€
Kit pharmacie pour crèches	1 500€
Jeux extérieurs et intérieurs	4 500€
Total des investissements	**312 125€**

Maison emploi	
Photocopieur pour maison emploi	3 500€
Total des investissements	3 500€

Eaux usées	
Trapillons et avaloirs	5 000€
Petites interventions de maintenance sur le réseau égouttage	6 500€
Essais préalables aux travaux dans le cadre de dossiers d'égouttage	5 000€
Curage	20 000€
Egouttage divers	100 000€
Libération d'un vingtième pour la souscription de parts auprès de la SPGE	44 016€
Total des investissements	**180 516€**

Cimetières	
Aménagement sols cimetières	30 000€
Petites interventions de maintenance pour les cimetières	5 000€
Travaux bâtiments cimetière	7 400€
Vitrines extérieures	3 000€
Rejointoyage des murs des cimetières	10 000€
Nouvel ossuaire Baisy-Thy	4 000€
Label cimetière Nature	5 000€
Engazonnement des cimetières	5 000€
Encadrements de sécurité	2 700€
Inhumateur automatique	7 260€
Total des investissements	**79 360€**

Urbanisme – Aménagement du territoire Rénovation urbaine	
Acquisition diverses pour le RU	500 000€
Petites interventions de maintenance	2 500€
Déplacement sentiers	4 000€
Etude portant sur la rénovation	50 000€
Plans alignement	10 000€
Schéma d'orientation locale Plaine communale	50 000€
Chaises pour le service urbanisme	2 000€
Remplacement PC et réserve	4 250€
Stores	5 000€
Total des investissements	**627 750€**



Principales décisions

CONSEIL COMMUNAL DU 19 DÉCEMBRE 2017

Affaires générales
- Prise d'acte du rapport d'activités de l'administration communale pour l'année 2017

Finances
- Approbation de la dotation à la zone de police pour l'année 2018 au montant d' 1.425.747,12€
- Approbation de la dotation à la zone de secours pour l'année 2018 au montant de 645.243,47€
- Approbation du budget communal 2018

Urbanisme
- Acquisition de la maison située au n° 23, rue de Charleroi à Genappe et approbation de l'acte d'achat

Environnement
- Règlement complémentaire de circulation: élargissement de la zone d'agglomération à la rue du Ry d'Hez à Baisy-Thy
- Règlement complémentaire de circulation: suppression du stationnement dans le haut de la rue de Bruxelles, à hauteur de la pompe Total
- Règlement complémentaire de circulation: suppression du stationnement alterné à l'entrée de la rue Taburiaux: le stationnement est autorisé côté pair et interdit côté impair, sauf aux endroits des emplacements aménagés
- Renouvellement de la convention avec l'ASBL Terre pour la collecte et le recyclage des déchets textiles

URBANISME - **Carine Messens**, Echevine

Infractions urbanistiques: l'amnistie adoptée!

Désormais, les actes et travaux réalisés ou érigés sans permis avant le 1er mars 1998 ne sont plus considérés comme une infraction et ils ne doivent plus faire l'objet d'un permis en régularisation: ils sont présumés conformes à l'ensemble des règles applicables en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme de manière irréfragable. Ils peuvent donc rester tels quels, votre bien n'est pas frappé d'une infraction et vous ne devez pas introduire une demande de permis en régularisation.

Concrètement, cette nouvelle réglementation est applicable sous réserve de deux conditions:

- d'une part, que ces actes et travaux n'aient pas fait l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction ou d'une décision judiciaire passée avant le 1er juin 2017;
- d'autre-part, qu'ils ne figurent pas dans la liste «d'exclusion» reprise au sein du nouvel article D.VII.1 bis; à savoir, les actes et travaux:
  - qui ne sont pas conformes à la destination de la zone du plan de secteur sur laquelle ils se trouvent (sauf s'ils peuvent bénéficier d'un système dérogatoire)
  - qui consistent à créer un ou plusieurs logements après le 20 août 1994;
  - réalisés au sein d'un site reconnu sur la conservation de la nature;
  - réalisés sur un bien concerné par une mesure de protection du patrimoine
  - pouvant faire l'objet d'une incrimination en vertu d'une autre police administrative.

Si votre bien a connu des actes et travaux avant le 1er mars 1998 mais qu'il figure dans cette liste d'exclusions, il n'est pas concerné par la mesure d'amnistie: il reste frappé d'une infraction urbanistique et doit être couvert, le cas échéant, par un permis de régularisation.

Pour ce qui concerne les actes et travaux réalisés ou érigés après le 1er mars 1998, sans permis préalable ou en méconnaissance de celui-ci, ils ne sont plus constitutifs d'une infraction au terme d'un délai de 10 ans après leur achèvement lorsqu'il s'agit d'une infraction reconnue comme «non-fondamentale» (article D.VII.I §2 du CoDT) mais sont toujours visés par la nécessité d'obtention d'un permis en régularisation.

Les deux conditions citées ci-dessus doivent également être respectées pour l'application de cette mesure.

Si vous pensez être concernés par cette nouvelle réglementation, n'hésitez pas à contacter le service de l'Urbanisme pour recevoir une explication personnalisée à votre situation.





Gardes médicales

Du changement dans les rôles de gardes des médecins généralistes, un seul numéro de téléphone.

02/38.50.500



Collège communal



Gérard Couronné - Bourgmestre
Police – Etat civil - Personnel - Finances - Sécurité routière - Information et Communication - Citoyenneté - Relations publiques - Laïcité Cultes - Mobilité GAL.
Permanences à l'Hôtel de Ville, le jeudi de 16h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous: 067/79.42.48 - 067/79.42.02 - 0475/42.70.17
gerard.couronne@genappe.be



Hector Tubiermont - Échevin
Sports - Gestion des installations sportives et infrastructures de quartier - Festivité et gestion du matériel - ASBL des salles communales - Seniors - Associations patriotiques - Bien-être animal
Permanences: le jeudi de 18h30 à 19h30 à l'Hôtel de Ville ou sur rendez-vous: 067/79.42.03 - 0475/82.05.23
hector.tubiermont@genappe.be



Carine Messens - Échevine
Urbanisme - Aménagement du territoire - Rénovation urbaine - Revitalisation - Commerce - Economie
Permanences: le jeudi de16h à 19h à l'Hôtel de Ville ou sur rendez-vous: 067/79.42.04 - 0474/97.63.43
carine.messens@genappe.be



Stéphanie Bury - Échevine
Enseignement - Accueil extrascolaire (ATL) - Place aux enfants - Plaines de vacances - Tourisme - Jumelage Agriculture - Petite enfance - Egalité des Chances - Santé.
Permanences: le jeudi 15h30 - 17h30 à l'Hôtel de Ville ou sur rendez-vous:067/79.42.06 - 0477/46.72.14
stephanie.bury@genappe.be



Christophe Hayet - Échevin
Travaux (Bâtiments communaux et Espaces Verts) - Développement durable - Energie - PCDR Environnement et politique des déchets – Emploi - Gestion des cours d'eau - Dossiers inondations.
Permanences à l'Hôtel de Ville: le jeudi de 17h à 18h ou sur rendez-vous: 067/79.42.05 - 0470/64.02.21
christophe.hayet@genappe.be



Rembert Van Damme - Échevin
Travaux publics (Voiries et Egouttage) - Régie (IECBW-ORES) - Service d'hiver (épandage) - Propreté publique - Entretien des cimetières - Atelier de ferronnerie - Charroi communal.
rembert.vandamme@genappe.be



Vincent Girboux - Président du CPAS
En charge des matières communales suivantes: Culture - Bibliothèque - Académie - CEC (Centre d'expression artistique) - Jeunesse - Famille et les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) - Plan de cohésion sociale (PCS) - Logement publics.
Permanences: au CPAS, sur rendez-vous au 067/64.54.50, le jeudi de 14h à 16h
À l'Hôtel de Ville, le jeudi de 17h à 18h30
067/64.54.50 - 0473/88.11.90
vincent.girboux@genappe.be

Cet emplacement publicitaire est libre, pour un commerçant de Genappe
Renseignements : 067/79.42.48

Les Jardins de Quentin



Aménagement & entretien de jardins
Création et tonte de pelouses
Tailles de haies et arbustives
Travaux de plantations
Dallage et pavage (terrasses, chemins d'accès, ...)
Pose de clôtures et abris de jardin
Réalisations en bois (terrasses, ...)
Abattage et élagage

Quentin Vanbellinghen
0494/98.06.18 - info@lesjardinsdequentin.be
www.lesjardinsdequentin.be

C.P.A.S - **Vincent Girboux**, Président

Un projet de Maison de repos à l'étude en 2018!



Les bourgmestres et les présidents des CPAS de Genappe, Villers-la-Ville et Les Bons Villers s'unissent dans un projet de Maison de repos publique

Les C.P.A.S. et les communes de Genappe, Les Bons Villers et Villers-la-Ville ont décidé de s'associer dans le cadre du projet d'une étude sociologique visant à éclairer les décideurs sur les politiques à mener pour faire face au vieillissement de la population.

En ligne de mire, l'étude se concentrera sur le projet de création d'une maison de repos publique.

Confiée à la faculté de sociologie de l'UCL, l'étude portera d'une part sur les aspects quantitatifs de la pyramide des âges et d'autre part sur les attentes, les besoins et les représentations de la population de chaque commune. Cette étude sera finalisée par la remise d'un rapport validé par l'U.C.L. et par la présentation des résultats en 2018. Les frais liés à l'étude seront partagés par les 3 CPAS/communes. Le C.P.A.S. de Genappe, en sa qualité de porteur du projet, sera l'employeur du chercheur et préfinancera le paiement des frais salariaux au sens large, les frais de convention avec l'U.C.L. et les frais de fonctionnement.

Les 3 C.P.A.S./communes ont décidé également de faire procéder, au cours du 1er semestre 2018, à frais partagés, à une étude financière mesurant, pour chaque entité, l'impact financier de la création et de la gestion d'une maison de repos (et de soins) commune aux trois entités, dont le cadre juridique est à examiner également (chapitre XII de la Loi Organique des CPAS ou autre). Le CPAS de Genappe sera chargé de mener ce marché pour le compte des 3 C.P.A.S.

Un comité d'accompagnement du projet sera créé au mois de janvier 2018. Il sera composé de trois représentants de chaque C.P.A.S./commune et présidé par le C.P.A.S. de Genappe.

Ce comité constituera le lien entre les trois entités, suivra l'évolution des recherches et études, en validera la méthodologie et répercutera les informations au sein des instances respectives.

Un budget constant et équilibré!



Les membres du Conseil d'Action Sociale, de gauche à droite: Yves Amand, Léon Jeurissen, Linda Cuvelier, Lucina Martinelli, Philippe Jourion, Martine Bultot, Gérard Couronné, Bourgmestre, Vincent Girboux, Président du CPAS, Sandra Dony, Michaël Rouffiange, Aline Degroote.

Les Conseils de l'action sociale et communaux ont approuvé dernièrement le budget 2018 du CPAS qui présente un équilibre à l'exercice global pour un montant de 4.339.288 euros. Ce dernier pérennise les nouveaux projets initiés en 2013, et consacre des efforts pour le service social. Ce budget 2018 entend à la fois poursuivre les objectifs de la note de politique générale de la législature, les urgences sociales et lance un nouveau projet de maison de repos en collaboration avec les communes de Villers-La-Ville et Les Bons Villers (voir ci-contre).

Par rapport au budget initial 2017, les prévisions de dépenses et de recettes ordinaires inscrites au budget 2018 augmentent de 1% à l'exercice propre. Avec des dépenses de personnel en progression de 87.885 euros (1.980.110 euros) et de fonctionnement en légère diminution (538.436€), le CPAS de Genappe rencontre, non seulement, les missions principales de première ligne, mais pérennise aussi les nouveaux projets d'action sociale mis en place en 2013 et 2014: le P'tit Maga, la prévention et la lutte contre la violence entre partenaires, le logement, la Table ronde contre la pauvreté infantile «Les p'tits Chenapans d'abord» et «Les Petits Sourires», une halte-accueil qui permet aux parents de déposer temporairement leur enfant afin d'accomplir une démarche (administrative, médicale, formation...).

Le projet de formation et d'insertion professionnelle «Des cartes pour l'Emploi» en partenariat avec la Maison de l'emploi est en cours de redéploiement.

Quant au Service aux familles (SAF), il a progressé et diversifié son offre de service tout en maintenant la qualité des repas distribués à domicile. Ce budget poursuit son investissement dans la politique du logement car le budget à l'extraordinaire prévoit le report de la réalisation de deux logements de transit ainsi que la création d'une résidence pour seniors. Il faut encore ajouter à cela la création d'une vingtaine de logements publics, en partenariat avec les propriétaires privés, par convention avec l'AIS Brabant wallon.

Il faut préciser que la subvention communale a été légèrement majorée de 1,3% et permet de conserver une action globale répondant aux besoins sociaux de la population de la Ville de Genappe.

Sans augmentation significative de la part communale, le CPAS investit dans la pérennité d'une série de nouveaux projets censés répondre à l'évolution des besoins sociaux dans notre région tout en augmentant le volume de l'emploi. Le CPAS se veut être une institution dynamique au service de la population et attentive à l'émancipation des citoyens les plus fragiles de la Ville de Genappe et de ses villages.

Déneigement à domicile pour les seniors!

Pour les seniors et les personnes qui éprouvent des difficultés à se mobiliser, l'obligation de déneigement du trottoir «devant chez soi» constitue une vraie difficulté. Le CPAS propose le service de déneigement à domicile. Celui-ci peut être obtenu sur inscription. Après acceptation, une participation modeste sera demandée en fonction du nombre d'interventions et de la durée de celles-ci.

Renseignements
CPAS de Genappe, rue de Ways, 39 à 1470 Genappe. Permanences de 9h à 12h le lundi, le mercredi ou le vendredi.
Tél.: 067.64.54.50,
Email: cpas@genappe-cpas.be,

Au P'tit Resto, les seniors ne s'ennuient jamais



Depuis décembre 2011, le CPAS a ouvert son «P'tit Resto», espace convivial et citoyen où les personnes peuvent obtenir un repas complet pour un prix modique (1,5€). Ce restaurant est fréquenté majoritairement par des seniors, vivant seuls. Les convives recherchent bien davantage que le simple fait d'obtenir un repas. Ils souhaitent le partager avec d'autres, et également partager le plaisir de sortir de chez eux. Un programme d'activités est désormais proposé chaque mois.

Le CPAS bénéficie de 5000 euros de la Province afin de développer des actions de lutte contre l'isolement à destination des seniors dans le cadre du «P'tit Resto». Ces actions touchent actuellement une quarantaine de personnes sur les 150 seniors qui sont en contact avec notre institution. L'objectif est d'amener ce public cible à sortir de son isolement, à (re)créer des liens sociaux, à retrouver le plaisir de partager le temps du repas avec d'autres, renouant ainsi avec le plaisir de manger, élément essentiel pour s'alimenter sainement et rester en bonne santé. Le CPAS assure le transport des personnes âgées depuis leur domicile jusqu'au «P'tit Resto» qui a installé ses quartiers dans la salle communale de Vieux-Genappe. Une fois par mois, des activités spécifiques sont proposées le jeudi après-midi.

Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) s'associe au CPAS pour proposer un programme d'activités variées en 2018:
- 25/01: Ateliers de jeux de société
- 14/02: Activité crêpes
- 21/03: Atelier masques
- 25/04: Opérette
- 16/05: Atelier Floral

Renseignements
Inscription préalable au C.P.A.S., Rue de Ways, 39 - 067/64.54.50.
Restaurant: Salle communale de Vieux-Genappe, Chaussée de Nivelles, 99, le mercredi et le jeudi (uniquement du mois d'octobre au mois de février) à partir de 11 heures 30', fermeture à 14 h30.
Au plaisir de vous retrouver...

› Fintro-Genappe
Hayois Baudouin SA
T 067 77 13 88
hayois-baudouin-genappe@fintro.be
Rue de Charleroi 20, 1470 Genappe
FSMA n°: 015158 A-cB
FINTRO
GROUPE BNP PARIBAS
FINTRO. PROCHE ET PRO.
Fintro est une division de BNP Paribas Fortis SA. E.R. : Charline Van Droogenbroeck, BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles. RPM Bruxelles - TVA BE0403.199.702. - PNF0603

NOUVEAU
CENTRE FUNERAIRE SNEESSENS
(Entrée par le parking Beghin)
Rue de Bruxelles, 18 à 1470 Genappe
Toutes régions - Jour et Nuit
Salle de réception (120 pers.) - Grand parking
Déposez vos condoléances sur www.lesfunerailles.be
Tél : 067/79.13.03

POPULATION - **Gérard Couronné**, Bourgmestre



Etat civil du 14/11/2017 au 18/12/2017

Naissances

ARNOULD William de Bousval

BAURANT Céline de Baisy-Thy

BRAUN Noah de Bousval

COUVREUR Soan de Genappe

CUYX Juliette de Baisy-Thy

DELLICOUR Jack de Vieux-Genappe

DEMAN Charlotte de Baisy-Thy

DUBOIS Samy de Genappe

DUBUISSON Madeline de Baisy-Thy

ETIENNE Aline de Glabais

ETTAJ Noham de Ways

GYSSENS Serena de Bousval

MARCHAND Largo de Bousval

NACHTERGAELE Calian d'Houtain-le-Val

SHAUKAT Alizay de Genappe

THOMAS Emily de Bousval

WESSE Thyler de Genappe

Mariage

HENRIQUES da SILVA Manuel et GOMES de OLIVEIRA Varlene tous deux de Genappe

VONNECHE Sébastien et VANDER VORST Krystel tous deux de Baisy-Thy

Décès

BARBIER Michel de Loupoigne (1960)

BARTIER Cédric de Nivelles (1985)

BONUS Michel de Bousval (1930)

BURTON Gilberte de Loupoigne (1927)

CARUSO Dante de Genappe (1941)

CATTELAIN Léon de Baisy-Thy (1933)

COURONNÉ Nicole de Loupoigne (1945)

de FRAIPONT Jacqueline de Bousval (1923)

DUBOIS Marie de Genappe (1961)

DUJARDIN Henri de Bousval (1947)

DUMONT Marie de Baisy-Thy (1931)

DUPONT Paulette de Vieux-Genappe (1938)

FEVERY Charles de Baisy-Thy (1924)

GODFRAIN Gérard de Nivelles (1945)

LANGLAIS Célina de Genappe (1919)

LANGLET Marcel de Lasne (1922)

NILS Nicole de Vieux-Genappe (1938)

RENVERSEZ Georgette de Genappe (1928)

ROCHER Suzanne de Glabais (1930)

SKRZYPEK Ludovic de Genappe (1959)

VAN PARYS Alfons de Braine-l'Alleud (1923)

WATERKEYN Sabine de Bousval (1933)

ZOUAG Huguette de Bousval (1931)

Un nouveau milieu d'accueil d'enfants à Houtain-le-Val

La Ville de Genappe a le plaisir d'annoncer à ses citoyens qu'un nouveau milieu d'accueil de la Petite enfance a ouvert ses portes depuis le 20 novembre dernier à Houtain-le-Val.

«Les Petits Matelots», Maison d'enfants autorisée par l'ONE, est agréée pour un accueil de 13 enfants maximum.

Pour tout renseignement, contacter la responsable, Madame Céline Jacques, au 0479/62.95.15.

PLAN DE COHÉSION SOCIAL - **Stéphanie Bury**, Echevine

Handicontact: L'aide individuelle à l'intégration

Pour débuter l'année, nous abordons aujourd'hui l'aide individuelle à l'intégration. L'aide individuelle à l'intégration regroupe des interventions financières de l'AViQ dans le coût d'aménagements, d'aides techniques et de certaines prestations de services. Ces interventions permettent aux personnes ayant d'importantes limitations fonctionnelles entraînant de graves difficultés pour réaliser les activités essentielles de la vie quotidienne, de mener une vie la plus autonome possible.

Liste de ces aménagements et aides techniques:

- Des aides aux soins et à la protection personnelle
- Des aides pour la mobilité personnelle
- Des aides pour lire, écrire, écouter et converser
- Des aides aux aménagements et adaptations de maisons

Certaines demandes peuvent faire l'objet d'un refus d'office d'intervention:

- L'appareillage pour le traitement médical ou pour l'entretien de la condition physique autre que celui repris dans la liste complète des aides
- Les services prestés par des personnes physiques ou morales autres que ceux repris dans la liste complète des aides
- Le matériel prêté, loué ou mis en leasing
- Les constructions et adaptations dans les bâtiments scolaires
- Les constructions des logements sociaux
- Les motorisations de portails, volets, tentures, stores, persiennes et tentes solaires
- Les orthèses et prothèses
- Les aliments
- L'entretien de l'aide individuelle sauf celui prévu dans la liste complète des aides.
- Les coussins de positionnement

Comment bénéficier de l'aide ?

Il faut se rendre au Bureau régional pour rentrer une demande d'intervention.
Selon le cas, le Bureau régional peut demander que certains documents soient joints à la demande d'intervention.

Dans certains cas un agent peut se rendre à domicile pour récolter toutes les informations nécessaires à la prise de décision par l'AViQ.

Pour que l'AViQ puisse prendre une décision, le Bureau régional devra vérifier dans chaque cas:

- Que les frais exposés constituent bien des dépenses supplémentaires liées au handicap;
- Pour les personnes de plus de 65 ans, que les frais découlent bien du même handicap que celui constaté par l'AViQ lors d'une demande antérieure, introduite avant l'âge de 65 ans;
- Que, sauf exception, ces frais ne peuvent être pris en charge par d'autres régimes d'intervention (assurance maladie-invalidité, assurance accidents de travail, assurance en responsabilité civile,...)

L'accès à une aide individuelle à l'intégration (aide technique, aménagement ou prestation de service) ne fait pas l'objet d'une participation financière pour la personne handicapée.

Aucune intervention ne pourra être accordée si la prestation (aménagement, achat) a été effectuée avant l'introduction de la demande à l'AViQ. Il est donc impératif d'envoyer sa demande à l'AViQ avant d'acheter une aide technique ou de recourir à une prestation de service.

Renseignements

Justine Servais au 067/79.42.39
ou justine.servais@genappe.



SENIORS - **Hector Tubiermont,** Echevin

Les rendez-vous des seniors



Dans le cadre de ses activités, la Commission «Seniors» et l'échevinat du 3e âge proposent aux seniors toute une série d'activités. Pour y participer? Avoir 50 ans ou plus et vous y inscrire selon les modalités que vous trouverez ci-après.

Apres-midi dansant

Dimanche 11 février 2018 de 15h à 20h. A la salle polyvalente de l'Espace 2000 à Genappe. (Entrée par la rue Louis Taburiaux). Entrée gratuite.

Renseignements

Inscriptions obligatoires avant le 08 février 2018 au bureau de l'accueil de l'hôtel de Ville au 067/79.42.01

Entreprise de parachèvement
Faraco
Scan Me
Fabrice le Grelle : 0477 63 43 97
Raphaël le Grelle : 0475 72 00 27
Email : info@faraco.be

Les Petits Matelots
Autorisée par l'ONE
Accueil d'enfants de 0 à 3 ans
du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30
Rue de Namur, 15/c – 1476 Houtain-le-Val
0479/62.95.15 – asbllespetitsmatelots@outlook.com
www.lespetitsmatelots.sitew.com



Une nouvelle saison pour le Centre culturel

Depuis toujours, le Centre culturel tente d'insuffler sur Genappe, vaste territoire rural, un vent de culture, à travers une programmation centrée sur la participation des citoyens et l'accès à la culture pour tous.

Après une fin d'année 2017 marquée par le déménagement du Centre culturel vers le numéro 38 de la rue de Bruxelles, 2018 s'annonce riche en activités !

L'année sera rythmée par la projection de films d'animation pour les enfants («Bigfoot Junior», «La tortue rouge»), des Boîtes à docs («L'éveil de la permaculture»), des spectacles 'Hors-les-murs' («Kroll en scène», «Tristesse»), du Théâtre à l'école («Pierre et le loup», «Poupette in Bruxelles»), ainsi que de nombreuses activités pour les 12-26 ans, via l'Espace Jeunes (Le Bug-1).

Nous vous préparons également une fête de carnaval kids only, un stage pour les petits pirates, une grande fête des voisins et, pour la troisième année consécutive, des apéros sur l'herbe !

Vous voulez être le premier au courant de nos activités ? Envoyez un mail à Melissa pour vous inscrire à la newsletter : melissa@ccgenappe.be - www.ccgenappe.be

L'éveil de la permaculture



Le Centre culturel et Genappe en Transition vous invitent à la découverte de la permaculture, le mercredi 31 janvier à 20 heures, avec la projection du documentaire d'Adrien Bellay «L'éveil de la permaculture».

Alors qu'il y a quelques années encore, la permaculture était relativement méconnue, aujourd'hui, elle laisse entrevoir, à travers des solutions écologiquement soutenables, économiquement viables et socialement équitables, une lueur d'espoir.

C'est cet espoir qu'Adrien Bellay met en évidence dans son documentaire. Pendant des semaines, il est parti à la rencontre d'enseignants, de consultants en permaculture et d'ingénieurs agronomes, afin de nous présenter leur combat pour que la permaculture devienne une réelle alternative à l'agriculture classique, pour qu'elle soit de plus en plus enseignée et qu'elle implique largement la société. Et pour que la permaculture dépasse le stade de pensée et se mue en une alternative totale, «L'éveil de la permaculture» brosse également le portait des formations et des cours existant dans le secteur, ainsi que des chantiers participatifs.

L'histoire d'une révolution déguisée en jardinage

Plusieurs générations se sont transmises les valeurs et les savoirs de la permaculture. À l'heure programmée de l'effondrement des écosystèmes naturels, une lutte est engagée pour assurer cette transmission, proposer une nouvelle vision du monde et offrir une alternative crédible. Mais cette nouvelle interprétation du monde se fera contre les préjugés, les écrans de fumée et les filtres que le monde contemporain nous impose. L'ère permacole serait-elle en marche ? Une chose est sûre en tout cas : après avoir visionné le film, une seule envie émergera : pratiquer !

La projection sera suivie d'un échange avec un spécialiste en permaculture.

Pensez à réserver vos places !
067/77.16.27
reservation@ccgenappe.be

Renseignements
«L'éveil de la permaculture
d'Adrien Bellay, 82'.
PAF : 3€
Mercredi 31 janvier 2017 à 20h00
Au 38 rue de Bruxelles à Genappe

En collaboration avec Genappe en transition dans le cadre de la Boîte à Docs

Carnaval Party (Kids only !)

Tu as entre 6 et 12 ans ? Viens fêter le carnaval avec l'équipe du Centre culturel ! Au programme de cette fin d'après-midi parents non-admis (17h-19h30) : projection de «Bigfoot Junior» + goûter + boum. Et surtout… surtout… n'oublie pas de te déguiser !

Bigfoot junior, un film d'animation belge

Sorti tout droit des studios d'animation bruxellois nWave, «Bigfoot Junior», du Belge Ben Stassen, coréalisé avec Jérémie Degruson, n'a rien à envier aux grosses productions américaines. Rythmé par la musique originale de Puggy, ce film défend joliment les couleurs de notre nation noire, jaune et rouge.

L'histoire

Adam, un adolescent rêveur et solitaire, doté de pouvoirs surnaturels, décide de partir à la recherche de son père, disparu depuis des années dans des circonstances plus que mystérieuses. Son enquête le mène rapidement à la rencontre d'une créature tout aussi magique que légendaire : Le Bigfoot ! Commence alors pour eux deux une aventure extraordinaire au cœur de la forêt peuplée d'adorables animaux, sans savoir qu'une dangereuse organisation est sur leurs traces et prête à tout pour mettre la main sur le Bigfoot…

Réservation indispensable !



Renseignements
Carnaval party parents non-admis
Mardi 13 février de 17h à 19h30
De 6 à 12 ans
Paf : 3€ + ton déguisement.
Bigfoot Junior, de Ben Stassen et Jérémie Degruson, 92'
+ goûter + boum







GAL & CENTRE CULTUREL

Le Groupe d'Action Locale
Le «Pays des 4 Bras» est en route



Les projets «agriculture», «mobilité» et «culture» ont démarré courant de l'automne 2017, l'équipe du GAL Pays des 4 bras s'est étoffé de 3 nouveaux collaborateurs pour mener à bien des projets identifiés comme prioritaires dans la Stratégie de Développement Local.

Pour rappel, les communes de Villers-la-Ville, Genappe et Les Bons Villers se sont unies pour déposer un projet de GAL (Groupe d'action Locale) : un projet de territoire porté par un partenariat public-privé et soutenant des initiatives de développement local en zone rurale.

Le GAL Pays des 4 bras se veut ainsi être la «vitrine et l'atelier des produits du terroir et du territoire».

Dans l'axe «agriculture», on vise à encourager et valoriser la production agricole locale par le soutien aux circuits courts, la relocalisation d'activités de transformation et le développement de filières innovantes sur le territoire, comme celle des plantes médicinales pour lesquelles on recherchera des débouchés porteurs auprès de l'industrie locale. C'est le thème de l'économie circulaire qui a été retenu comme vecteur d'innovation et de développement de l'agriculture. Les producteurs locaux seront les parties prenantes principales de ce projet qui impliquera aussi les citoyens en recherche d'une alimentation durable, locale et de saison. C'est Romain Alaerts, le chargé de mission agriculture engagé par le GAL en novembre, qui développera cet axe du projet en allant tout d'abord à la rencontre des acteurs de terrain.

Laetitia Fernandez en charge de l'axe mobilité a été engagée par le GAL en novembre pour développer le projet «Intermobilité» qui vise l'amélioration des transports publics, la valorisation du réseau de voies lentes ainsi que la mise en réseau des pôles d'activités du territoire du GAL: commerces, écoles, centres sportifs et de loisir, administrations, …

Quant à Cécile Voglaire, engagée par le centre culturel de Genappe en octobre, elle s'occupera du projet culturel intitulé «Patrimoine et Citoyenneté» qui permettra de développer au départ du Centre culturel de Genappe des actions décentralisées dans les 2 autres communes qui ne disposent pas d'un centre culturel. Des actions en faveur d'un public jeune (12-18 ans) viseront à le sensibiliser au patrimoine et à la citoyenneté: stages, ateliers, festivals, … Une réunion de lancement de ce projet a été organisée début décembre autour des partenaires du projet et des échevins de la culture des 3 communes

L'équipe du GAL va collaborer avec la CLDR de Genappe dans des axes qui leur sont communs comme la mobilité et la valorisation des produits locaux. La coordinatrice du GAL, Annabel THISE, est d'ailleurs venue présenter le GAL aux membres de la CLDR en novembre 2017.

Pour faire connaitre ses activités, le GAL Pays des 4 Bras éditera une «gazette» 2 fois par an, au printemps et à l'automne. On y trouvera outre l'actualité sur le projet, des informations pour trouver les magasins à la ferme, un agenda culturel sur les 3 communes, etc….

Trois autres projets démarreront en 2018 dans les domaines du tourisme, de la formation et de l'économie créative.

Grâce à la bonne collaboration entre les 3 communes, et en particulier les services de conseil en environnement et en mobilité, des actions s'organisent déjà sur le territoire du Pays des 4 Bras, comme la semaine de l'abeille fin mai et l'organisation de 3 conférences à destination des apiculteurs durant l'hiver 2018.

Rappelons que le GAL Pays des 4 Bras est financé jusqu'en 2021 par l'Europe et la Région wallonne dans le cadre du programme LEADER avec en outre un soutien de 10% du budget émanant des 3 communes. Les projets sont limités dans le temps mais pourraient être pérennisés lors de la prochaine programmation LEADER.

Le Gal Pays des 4 Bras fait ainsi partie du réseau des 20 GALs wallons et d'un réseau européen de plus de 2000 GALs. De belles perspectives pour l'année 2018…

Renseignements
Annabel Thise, Coordinatrice du GAL - 071/81.81.29
Rue Jules Tarlier, 32 à 1495 Villers-la-Ville

agenda

DU 12 JANVIER AU 6 FÉVRIER
Exposition de Kevin Denis
Hôtel de Ville de Genappe, Espace 2000, 3 à 1470 Genappe
Renseignements: 067/79.42.01
Voir ci-contre

24 JANVIER
Conférence « Aujourd'hui, nos abeilles… »
19h30, Maison communale des Bons Villers, Place de Frasnes, 1 6210 Frasnes-lez-Gosselies
Rens.: Raymond Walmacq 0495/79.13.88
Voir page 4

25 JANVIER
Conférence «Le Bien-être animal»
Du Ministre DI Antonio
A 19h, salle du Conseil
Rens.: Benoît Huts 0474/79.76.96
Voir page 2

25 JANVIER
Acitvité au P'tit Reso
Ateliers Jeux de société
Inscription: C.P.A.S., Rue de Ways, 39 - 067/64.54.50.
Restaurant: Salle communale de Vieux-Genappe, Chaussée de Nivelles, 99,
Voir page 9

DU 26 AU 28 JANVIER
Campagne Action Damien
Voir page 2

31 JANVIER
Projection documentaire
«L'éveil de la permaculture»
A 20h, au 38 rue de Bruxelles
Rens.: Centre Culutrel 067/77.16.27
Voir page 11

4 FÉVRIER
Marche ADEPS
Organisée par le Syndicat d'Initiative de Genappe
Rens.: 067/77.23.43
Voir page 2

8 FÉVRIER
Conférence «Le miel sans…»
A 19h30, Maison communale de Villers-la-Ville rue de Marbais, 37, 1495 Villers la Ville
Rens.: Raymond Walmacq 0495/79.13.88
Voir page 4

11 FÉVRIER
Après-midi dansant
pour les seniors,
De 15h à 20h
A la salle polyvalente de l'Espace 2000 à Genappe.
Voir page 10

13 FÉVRIER
Carnaval Party (Kids only!)
De 17h à 19h30
Rens.: Centre Culturel 067/77.16.27
Voir page 11

14 FEVRIER
Acitvité au P'tit Retso
Activité crêpes
Inscription: C.P.A.S., Rue de Ways, 39 - 067/64.54.50.
Restaurant: Salle communale de Vieux-Genappe, Chaussée de Nivelles, 99,
Voir page 9

DU 23 AU 25 MARS
Action BE WAPP
Grand nettoyage de printemps
Voir page 5

Stages créatifs
Les Ateliers du L éz'arts vous donnent rendez-vous pendant les vacances de Carnaval et de Pâques, des stages créatifs pour passer du bon temps ensemble et pour découvrir la vie autrement. Différentes techniques seront abordées: collage, dessin, bande dessinée, volume, peinture... Vous avez envie d'en savoir plus? Rendez-vous sur www.lesateliersdulezarts.be ou contactez-nous.
Téléphone: 0488 899 378 - Email: cecgenappe@gmail.com



De la culture dans le GAL

De nouvelles missions s'annoncent pour le Centre culturel de Genappe en 2018. En effet, le volet culturel du GAL (Groupe d'action locale) du Pays des 4 bras a été inauguré et approuvé en ce mois de décembre 2017. Pour résumer le projet GAL en quelques mots, il s'agit de la dynamique créée par les communes rurales et semi-rurales qui se rassemblent pour se développer autour de thématiques telles que le tourisme, la culture, l'emploi, l'agriculture, l'énergie, l'environnement...

A Genappe, désormais, c'est Cécile Voglaire, en charge du projet, qui devra élargir le territoire d'action du Centre culturel vers les communes de Villers-La-Ville et des Bons-Villers, avec comme mission de concevoir et porter des projets spécifiques pour (et avec) les jeunes de 12 à 20 ans à travers le prisme du patrimoine.

Organiser un concert dans une église, rapper en wallon, faire du graff éphémère sur du patrimoine bâti, sérigraphier des t-shirts autour de thématiques du territoire... les possibilités seront nombreuses, mais avec un fil conducteur commun: mettre en valeur le patrimoine au sens large tout en favorisant l'expression des jeunes et en valorisant leurs créations culturelles.

A travers cette fiche projet du GAL, le but est donc de valoriser de manière originale la diversité culturelle, les spécificités du territoire, d'inciter la rencontre et l'échange dans une perspective d'émancipation collective et de citoyenneté.

Renseignements
Cécile Voglaire
Centre culturel 067/77.16.27
38, rue de Bruxelles à 1470 Genappe



Kevin Denis expose
du 12 janvier au 6 février

Le hall d'entrée et la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville accueilleront, durant quelques jours, les œuvres de Monsieur Kevin Denis. Artiste belge de 35 ans, Kevin Denis réalise ses études dans une école d'art à Bruxelles. Il évolue alors dans le milieu artistique et fait des rencontres riches en inspiration...

Il se penche notamment vers l'art de la rue, l'architecture et les objets contemporains.

Il allie au gré de ses délires le clair et l'obscur, reflet parfait de la dualité de sa propre personnalité. Fasciné par la lumière et les sensations qu'elle transmet, il travaille les ombres, le contraste du noir associé aux couleurs vives, telle une anarchie de formes géométriques et de couleurs.

L'art de Kevin Denis se caractérise par une inspiration, un travail spontané, sans limites mais dosé.

Renseignements
Du 12 janvier au 6 février 2018 Hall de l'Hôtel de Ville
Espace 2000, 3 1470 Genappe

Rédaction, publicité et renseignements Ville de Genappe, Espace 2000, 3 - 1470 Genappe 067/79.42.48 **- Mise en page** cellules-grises.be 067/79.11.36 - **Photos** Administration communale, Région wallonne, Centre Culturel, Philippe Thirion, Fotolia, Syndicat d'Initiative de Genappe - **Impression** Imprimerie Delferrière - **Le Journal de Genappe** décline toute responsabilité des articles en provenance d'associations ou de toutes personnes privées ou publiques autres que la Ville de Genappe. Il ne peut être tenu responsable des publicités qui ne seraient pas conformes aux arrêtés du Ministère des Affaires économiques. - **Avis aux associations,** les articles ou les informations des associations à paraître dans le prochain numéro sont à transmettre à: journal@genappe.be **avant le 15 de chaque mois** (sauf en juin et juillet)